

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots

Zoetis Belgium SA

Rue Laid Burniat, 1

B-1348 Louvain-la-Neuve

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

DOGMINTH

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Pyranteli embonas (= pyrantelum 7,5 mg) - Natr. alginas - Sorbitol. 70 % non cristallisable - Silica colloidalis anhydrica - Methyl. parahydroxybenzoas - Propyl. parahydroxybenzoas - Aqua purificata ad 1 g.

4. INDICATION(S)

Le Dogminth est destiné au traitement des verminoses gastro-intestinales du chien causées par des nématodes tels que *Toxocara canis*, *Toxascaris leonina* et *Uncinaria stenocephala*.

5. CONTRE-INDICATIONS

Aucune contre-indication n'est connue.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Aucun effet secondaire n'a été observé.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chiens.

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Le Dogminth s'administre en prise unique par voie orale.

La posologie est de 5 mg de pyrantel base par kg de poids vif.

Le schéma de traitement

Il est conseillé de vermifuger

- les chiots: dès l'âge de 2 à 4 semaines ainsi qu'à 7-8 et 12 semaines

- les chiennes : immédiatement avant ou après la saillie et immédiatement avant la mise-bas.

- les autres chiens : minimum une fois par an.

Le schéma de traitement proposé ci-dessus présente une posologie « type » uniquement fournie à titre indicatif.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Dogminth seringues de 16 g:

Adapter la quantité de pâte administrée au poids de l'animal, en se référant à l'échelle de poids imprimée sur le corps de la seringue.

Dogminth tube 24 g :

Par simple pression sur le tube, la pâte s'étale en ruban; administrer 2 cm de ruban de pâte par kg de poids vif (correspondant à une dose de 5 mg de pyrantel base par kg de poids vif). Déterminer la quantité de pâte à administrer à l'aide de l'échelle graduée située sur la boîte.

La quantité de pâte nécessaire au traitement peut être déposée directement sur la langue de l'animal ou peut être mélangée à la nourriture.

Aucune précaution alimentaire préalable n'est à observer.

Le Dogminth peut être administré sans danger aux chiens de tout âge et est bien toléré par les jeunes chiots, même lors d'administrations répétées.

10. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Conservé à l'abri de la lumière, pour ce qui concerne les seringues.

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

- Il n'y a pas de mesures de sécurité particulière à prendre par les personnes administrant le produit
- Le Dogminth peut être administré en toute sécurité aux chiennes gestantes ou allaitantes.
- En plus des indications fournies en rubrique 4, et bien que ces parasites ne soient pas endémiques en Belgique ni au Luxembourg, il est à noter que le Dogminth se montre également efficace dans le traitement des verminoses gastro-intestinales du chien causées par les nématodes *Ancylostoma caninum* et *Ancylostoma braziliense*.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Toutes les mesures de précaution doivent être prises pour éviter que le produit ne se retrouve dans le milieu environnant.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

Mai 2014.

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

BE-V164096 (seringue de 16 g)

BE-V105506 (tube de 24 g)

Délivrance libre.